Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260202-D0062026-DE

Délibération n° 006-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux février à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 26 janvier 2026

Présents : M. GOUBIL Didier - Mme MOISAN Viviane - Mme LE GALL Valérie - Mme Sophie ROUX - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - Mme GODE Pascaline - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - M. LE BOURG Vincent - Mme LE CAM Karine - Mme LE DAIN Gwenn - Mme LE MOAL Nathalie - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine Mme PRIMEL Claudine - M. ROLLAND Rémi - M. RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Absents excusés : M. LE CAM Alain - M. PLOET Yann.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 21 Nb de votants : 21

OBJET : ATTRIBUTION A MARINE COLLEOU D'UNE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ENROBES AUX ABORDS DE SON HABITATION

Le Maire informe l'assemblée que Marine COLLEOU sollicite auprès de la commune une subvention pour les travaux d'enrobés aux abords de son habitation.

Le Maire propose à l'assemblée de verser à Marine COLLEOU une subvention de 530 euros pour les travaux d'enrobés aux abords de son habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser à Marine COLLEOU une subvention de 530 euros pour les travaux d'enrobés qu'elle réalise aux abords de son habitation.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)